

Adresse : Mairie - 38330 St-Nazaire-les-Eymes
Site internet : sportetculturesne.fr

N° enregistrement Préfecture: W381007446
N° Agrément Jeunesse et éduc.populaire: 2023-38JEP-50

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : N° et Rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° tél: _____ Email : _____

Acceptez-vous que nous vous contactions directement par SMS, WhatsApp ou par e-mail, pour des informations concernant exclusivement la vie de la section ou de l'association (vacances, changements de planning, règles sanitaires...) ? OUI ____ NON ____

✓ Je respecte les règles sanitaires en vigueur.

✓ Je respecte le règlement intérieur - Rappel :

- Assurance (§ V-1): Responsabilité Civile couverte par l'assurance de l'Association, doit être complétée par une assurance individuelle.
- Obligations de sécurité (§ V-2) : Prudence et attention lors des activités.
- Participants mineurs (§ V-2) : Une autorisation doit être obligatoirement complétée et signée par le responsable légal du mineur.
- Cotisations (§ VI-6) : Engagement annuel, pas de remboursement sauf cas de force majeure (certificat médical).

Notes : L'adhésion à l'Association SPORT & CULTURE de 7€ est obligatoire (une seule fois par adhérent). Pas de remboursement si le professeur donne ses cours par Zoom ou vidéo, dès lors qu'il y est contraint par les consignes sanitaires édictées par la Mairie.

COURS CHOISIS (à cocher)

GYMNASTIQUE D' ENTRETIEN		STRETCHING POSTURAL	
	Choix		Choix
Mardi 10h20 - 11h20		Mardi 9h – 10h	
Mercredi 8h20 – 9h20		Vendredi 9h25 – 10h25	
TARIF : pour 1 cours par semaine : 105€ pour 2 cours par semaine : 190 €	____€	TARIF : pour 1 cours par semaine : 120 € pour 2 cours par semaine : 220 €	____€
Ajouter 7 € d'adhésion à l'association Sport & Culture sauf si déjà adhérent			
 A PAYER : _____ euros			

Demande d'inscription faite le :

__ / __ /20__

Signature : _____

- Paiement par **Chèque** -> à l'ordre de « **SPORT ET CULTURE- GYM ENTRETIEN** » à remettre à la responsable avec ce bulletin d'inscription signé.
- Les chèques ne seront encaissés qu'à partir de septembre.
- **Facture acquittée** sur demande auprès de la responsable.